

LE COTENTIN LANCE L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mardi 9 février, Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué à l'Égalité des chances, l'Accessibilité et l'Administration Générale, a présenté à la presse les objectifs de l'agglomération quant à la mise en œuvre d'un schéma directeur pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Aux côtés d'Arnaud CATHERINE, V-P en charge des Mobilités et d'Alain CROIZER, Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin

Le 11 février 2005, la loi concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes était votée à l'assemblée nationale. Une date anniversaire que l'agglomération a souhaité souligner. Vivre "comme tout le monde", choisir librement son mode de vie, participer à la vie du Cotentin, en être acteurs : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

L'agglomération du Cotentin, depuis sa création, a toujours à cœur d'intégrer toutes personnes en situation de handicap dans ses projets et politiques publiques.

Ainsi, la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), composée d'élus, de techniciens et de représentants d'associations, se réunit régulièrement et programme des actions ou travaux pour améliorer leur quotidien : habitat, mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP), sensibilisation du personnel face aux handicaps.

Objectif ? Faire en sorte que notre société considère les personnes en situation de handicap, ainsi que toutes les personnes ayant une quelconque déficience, de la même façon que les personnes dites « normales ».

A travers sa mission de proximité dans le déploiement des Services Publics, l'agglomération a ainsi le devoir et le pouvoir d'agir pour proposer un environnement et des services accessibles à tous. Elle peut ainsi s'engager dans une démarche inclusive pour que tous les usagers, quelle que soit leur situation, aient le même accès aux services.

Jeudi 4 février dernier, la dernière Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) a validé la mise en œuvre d'actions comme :

- Le déploiement des registres qui a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations ;
- L'état d'avancement de la mise en accessibilité des ERP ;
- La mise en accessibilité des différents accueils de l'agglomération (formation des agents, masques inclusifs et déploiement des boucles magnétiques).

Le budget pour la mise en œuvre des travaux est évalué à 160 500 € HT d'investissement.

« Aujourd'hui, la collectivité s'engage dans un processus d'inclusion et met en œuvre un schéma directeur » précise Frédéric LEQUILBEC.

L'inclusion est un terme qui revient souvent au sein des associations représentatives des personnes en situation de handicap. *« Notre ambition est de rendre le Cotentin plus accessible »*, poursuit Frédéric LEQUILBEC.

« Désormais, l'agglomération devra avoir un réflexe handicap dans la conception de toutes ses politiques publiques pour tendre vers l'inclusion. Il

nous revient d'impulser une dynamique. Le rôle de la CIA est bien d'être un aiguillon pour la collectivité pour lui donner une vision à 360 ° sur les questions de handicap ».

Cette volonté d'intégrer les questions d'accessibilité exprimées dans le Schéma Directeur s'illustre particulièrement à l'heure où l'agglomération prépare le lancement de sa nouvelle offre de transports qui sera déployée dès septembre 2021. Elle prend notamment en compte la mise aux normes ou la création de points d'arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA-Ad'AP), avec un investissement à hauteur de 6 270 466 € HT sur 6 ans, présentera les réseaux de transport dotés d'équipements adaptés. Il montrera aussi la liste des points d'arrêt prioritaires, avec pour chacun, leurs caractéristiques et une vision sur les travaux d'accessibilité à mener, etc.

Le schéma directeur

Ce schéma devra se construire de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes dans les champs, relevant de ses compétences, notamment : Logement, Tourisme, Patrimoine, Santé, Mobilité, Inclusion par l'économie, emploi avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIFPH), Communication de l'agglomération interne et externe inclusive, etc.

Enfin, le Conseil départemental de la Manche sera associé au vu de sa démarche labellisée « Territoire 100% inclusif ».

Attendu pour fin 2021, le programme d'actions s'étalera sur 6 ans.

Le Cotentin va désormais l'élaborer à partir d'un état des lieux des actions d'inclusion menées sur le territoire par les collectivités territoriales et les partenaires, d'une analyse comparative sur les réalisations dans des territoires comparables en France. Il proposera les modalités de mise en œuvre de ces actions, incluant la gouvernance, la communication, l'animation, les indicateurs de suivi, ainsi que les coûts prévisionnels.

CONTACT :

Jean-Pierre THOMAS

Directeur Santé et Accès aux Soins

jean-pierre.thomas@lecotentin.fr

06 30 84 26 96